La Gravienne 2024

Règlement

LA PARTICIPATION AUX ÉPREUVES 2024 EST CONDITIONNÉE À L'ACCEPTATION ET SIGNATURE DU PRÉSENT RÈGLEMENT PAR <u>CHAQUE PARTICIPANT.</u>

Le présent règlement est édité par :
L'association ABC Vélo Evènement, association Loi 1901 à but non lucratif, organisatrice des épreuves 2024 (désignées ci-après "La Gravienne")

Il s'adresse au participant / à la participante, dont l'état civil et les coordonnées sont indiquées à l'inscription (ci-après, "le Cycliste").

<u>AVANT PROPOS : LA GRAVIENNE 2024</u>

L'édition 2024 de La Gravienne propose trois randonnées cyclistes **non chronométrées**;

- Épreuve 1 : "Fid'Garce" – 286 km – du 01 au 02 juin 2024
- Épreuve 2 : "Kek tu bouines !?" - 386 km - du 31 mai au 02 juin 2024
- Épreuve 3 : "Ah Bah Couillon" – 886 km – du 28 mai au 02 juin 2024

LES ÉPREUVES DE LA GRAVIENNE NE SONT PAS DES COURSES, à ce titre :

- Aucun classement ne sera établi et publié à l'arrivée ;
- Il n'y a rien à gagner ;
- Le cycliste est autonome et se doit comme dans toute activité de loisir privée d'être couvert par une assurance de responsabilité civile ;
- L'association est couverte au titre de sa propre responsabilité civile.

ORGANISATION DE LA GRAVIENNE :

- Chaque participant dispose d'une trace .gpx (envoyée 1 semaine avant chaque départ)
- Chaque cycliste devra suivre la trace fournie par l'organisation (format .GPX).
- Cette trace passe par plusieurs points de contrôle / checkpoints (CP)
- Le dernier point de contrôle sera situé à l'arrivée :

  Sweet Time & Cie, 84 rue de la Cathédrale 86000 Poitiers.

Ces épreuves n'étant pas des courses, il n'y a pas de date butoir d'arrivée. L'organisation garantit une présence à l'arrivée jusqu'au dimanche 2 juin 2024 à 19h00. Au-delà de cette date, les participants pourront faire valider leur arrivée à Sweet Time & Cie.

1. INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les épreuves sont limitées en nombre de participant:

- “Fid’Garce” – 286 km - 200 participants
- “Kek tu bouines !?” - 386 km - 200 participants
- “Ah Bah Couillon” – 886 km – 100 participants

L'âge minimum pour participer à l’épreuve est de 18 ans au moment du départ. Les mineurs même accompagnés par un adulte/parent ne seront pas acceptés.

L’ouverture des inscriptions est fixée :
- au jeudi 25 janvier 2024 à 19h30 à La Manufacture de Bières à Poitiers.
- le vendredi 26 janvier à 21h sur le site https://www.gravienne.fr/

Il n’y aura pas de sélection pour les inscriptions (premier arrivé, premier servi).

Les tarifs pour les inscriptions sont les suivants :

	Fid’Garce 280 km	**Kek tu bouines !? 860 km**	**Ah Bah Couillon 860 km**
Frais d’inscription à l’épreuve	75€	115,00€	130,00€
Frais de dossier*	3.75€	5.75€	6.50€
TOTAL par participant**	**78.75€**	**120.75€**	**136.50€**

** les frais de dossier correspondent au montant facturé par la plateforme Sportsnconnet.com*

*** En cas de participation de deux personnes sur un même vélo tandem, il faut que chacune des deux personnes soit inscrite, et donc que chacune s’acquitte du montant de l’inscription.*

1. POLITIQUE D’ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d’annulation est stricte :

- Si le cycliste a souscrit l’assurance annulation proposée lors de son inscription sur sportsnconnect.com, alors en cas d’annulation de sa part il pourra être remboursé aux conditions prévues par l’assurance de la plateforme.

- Si le cycliste n’a pas souscrit à cette assurance, alors il ne sera pas remboursé en cas d’annulation de sa part.

Toute inscription est ferme et définitive et implique l'acceptation intégrale du règlement. Le participant ne peut revendre ou céder à titre gracieux à un tiers son inscription.

Annulation :

- du fait de l'organisateur : l'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si l'épreuve devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...), hors frais d'inscription prélevé par Sportsnconnect
- motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (phénomènes météorologiques, pandémie, guerre, accident nucléaire…) : les concurrents ne seront pas remboursés

2. DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les documents suivants seront à fournir lors de l'inscription à l'épreuve ou bien lors du retrait des "packs participants", aux départs (si inscription en ligne) :

- Le présent **Règlement signé ;**
- La **Décharge de responsabilité signée ;**
- Le **questionnaire de santé complété et signé.**

3. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Voici la liste du **matériel obligatoire** à présenter lors du contrôle au départ :

- Un vélo (les vélos à assistance électriques ne sont pas autorisés)
- Un casque ;
- Une sonnette ou un sifflet ;
- Un gilet/baudrier haute visibilité ou similaire ;
- Un GPS ou dispositif GPS sur votre téléphone portable ;
- Un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière ;
- Une couverture de survie ;

Si l'un des objets se trouve manquant lors du contrôle au départ, l'organisation se garde le droit de refuser le départ du participant.

L'association n'est pas responsable du non port des équipements obligatoires des participants[1]

[1] Equipements obligatoires selon le code de la route français :

- Deux freins, avant et arrière ;
- Deux feux de position : l'un émettant une lumière jaune ou blanche à l'avant, l'autre émettant une lumière rouge à l'arrière (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante) ;
- Des catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés (sur les roues) et de couleur orange sur les pédales ;
- Un avertisseur sonore (le son doit être entendu à 50 mètres au moins) ;

4. TRACE

Les traces des épreuves seront envoyées aux participants par l'organisation quelques jours avant le départ, au format GPX.

5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

5.1. Avant le départ

Au delà des documents administratifs requis pour confirmer l'inscription, chaque cycliste devra récupérer les éléments suivants pour prendre le départ :

- Le **passeport,** qui servira à valider les différents points de contrôle (CP) ou "checkpoints" tout au long de l'épreuve ainsi qu'à l'arrivée.
- La **balise de géolocalisation (tracker GPS),** uniquement pour les participants aux épreuves "Kek tu bouines !? - 386km" et "Ah bah couillon - 886km"

  L'épreuve souscrit avec la société MADCAP un contrat pour la location de balises de géolocalisation autonomes. Le cycliste doit prendre soin de la balise qui lui est confiée. Il doit rendre cette balise à l'issue de l'épreuve ou la faire parvenir à MADCAP dans les plus brefs délais en cas d'abandon.

5.2. Autonomie

Les participants doivent être autonomes en termes de logement, de nourriture, ainsi que dans la gestion des incidents mécaniques (crevaisons, bris de chaine etc…) ou physiques (chutes…).

5.3. Sécurité

Durant l'épreuve, le port du casque est obligatoire. A la tombée de la nuit le port d'un gilet haute visibilité, un éclairage blanc à l'avant du vélo et un éclairage rouge à l'arrière du vélo sont obligatoires.

Merci de respecter le code de la route lors de vos cheminements sur routes ouvertes à la circulation. Vous n'êtes pas prioritaire, restez courtois en toutes circonstances.

En cas d'accident ou de blessure, merci de contacter les secours. Avertir la direction de l'épreuve au numéro indiqué sur votre passeport.

5.4. Respect et responsabilité environnementale

- Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Vous allez circuler sur des routes et chemins ouverts à d'autres usagers : merci de les respecter.

Nous invitons les participants à respecter les lieux qui les reçoivent ainsi que les abords des routes empruntées par La Gravienne :

- Il est formellement interdit de jeter des ordures sur la route ;
- Les participants pourront être tenus responsables des dégradations constatées ;
- Merci de respecter la nature et les propriétés privées.

5.5. Départ et suivi du tracé

Les horaires de départ seront communiqués par l'organisation ultérieurement.

Un contrôle du matériel obligatoire pourra être réalisé par l'organisation.

Après s'être élancés du point de départ, les participants doivent suivre la trace qui aura été fournie au préalable par l'organisateur (format GPX).

Si un participant doit quitter la trace pour diverses raisons, il devra revenir au point où il l'a quittée pour continuer le parcours.

Chaque participant est libre de rouler quand il le veut, et libre de gérer ses pauses.

5.6. Points de contrôle / checkpoints

La trace passe par un ou plusieurs points de contrôle ou "checkpoints" (CP) devant être validés.
Pour valider un checkpoint, vous devrez faire tamponner votre passeport par un bénévole ou membre de l'organisation présent. Si votre passage se fait en dehors des horaires de présence du checkpoint, vous pourrez quand même valider votre passage en présentant une photo à l'arrivée.

Les emplacements des Points de contrôle seront communiqués pendant le briefing de l'épreuve.
Ces Points de contrôle seront aussi l'occasion de mettre en avant des producteurs locaux.

5.7. Arrivée

Le dernier point de contrôle est situé à l'arrivée, il est à valider comme les checkpoints.
Chaque participant déposera son tracker GPS à l'arrivée (si concerné), condition pour valider la fin de l'épreuve.

5.8. Abandon

En cas d'abandon, merci de le signaler à l'organisation de l'épreuve (numéro sur le passeport).

5.9. Exclusion

En cas de non-respect du règlement ou de comportement inapproprié, l'organisation se réserve le droit d'exclure le participant du brevet.

Le cycliste justifie et s'engage :

- À ce que toutes les déclarations apposées sur le bulletin d'inscription ou tout autre document soient vraies et exactes. Le Cycliste reconnaît et en assume la responsabilité en sachant que l'association a compté sur la véracité de ces déclarations en lui attribuant une place à l'épreuve ;

- À être le seul responsable de l'état de son vélo et de son adaptation à l'objectif et aux rigueurs d'une telle épreuve, ainsi que tout autre équipement ou matériel que le Cycliste souhaite utiliser sur son vélo ;

- À déclarer qu'il sera présent au point de départ désigné par l'organisation, prêt à commencer l'Épreuve le premier jour de l'Épreuve, et être présent à chacun des rendez-vous, tels qu'établis dans le planning de l'Épreuve ;

- À assumer seul le paiement de toutes les charges, frais, taxes, amendes ou frais similaires qu'il encourt pendant ou suite à sa participation à cette épreuve.

- À avoir lu, compris et à respecter le règlement de La Gravienne 2024

--- Fin du règlement —

Je soussigné(e) ……..…… (prénom, nom),

né(e) le …..……....……(date de naissance)

à …….…… (lieu de naissance)

demeurant à ……(adresse complète),

J'ai lu attentivement le présent règlement et le signe en toute connaissance de cause.

Fait à ……., le ……

Signature précédée de la mention **« Lu et approuvé »**